

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

|                                |                                             |
|--------------------------------|---------------------------------------------|
| Forme du produit               | : Mélange                                   |
| Nom commercial                 | : LEFRANC & BOURGEOIS FINE OIL COLOURS P2   |
| Groupe de produits             | : Produit commercial                        |
| Autres moyens d'identification | : JAPANESE RED LIGHT, CADMIUM RED LIGHT HUE |

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

|                                     |                                                 |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Destiné au grand public             |                                                 |
| Catégorie d'usage principal         | : Utilisations consommateur                     |
| Utilisation de la substance/mélange | : Peintures pour artistes, artisanat et loisirs |

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur**

COLART EUROPE SAS SAS  
5 rue René Panhard 72021 Le Mans Cedex 2  
72021 LeMans  
France  
T +44 208 424 3270  
[r.enquiries@colart.co.uk](mailto:r.enquiries@colart.co.uk)

**Autres**

Colart International Holdings LTD  
The MediaWorks Building  
191 Wood Lane  
GB- W12 7FP London – London  
United Kingdom  
T 02084243200  
[r.enquiries@colart.co.uk](mailto:r.enquiries@colart.co.uk)

**Fabricant**

Colart France  
Zone Industrielle Nord 5 Rue René Panhard, +33 2 43 83 83 00  
Le Mans  
France  
[r.enquiries@colart.co.uk](mailto:r.enquiries@colart.co.uk)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

|                  |                                                                                                                                                                              |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro d'urgence | : +33 2 43 83 83 00 (Monday- Thursday: 8:00-12:00 13:30-16:00 , Friday: 8:00-12:00 CET<br>Language French); (+44) 2084243200 Monday-Friday: 9:00-17:00 GMT Language English) |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

|                                              |                                                                                                |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Phrases EUH                                  | : EUH208 - Contient 3-HYDROXY-2'-METHOXY-NAPHTHANILIDE. Peut produire une réaction allergique. |
| Fermeture de sécurité pour enfants           | : Non applicable                                                                               |
| Indications de danger détectables au toucher | : Non applicable                                                                               |

**2.3. Autres dangers**

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

# LEFRANC & BOURGEOIS FINE OIL COLOURS P2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

| Nom                                | Identificateur de produit            | %     | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|------------------------------------|--------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------|
| 3-HYDROXY-2'-METHOXY-NAPHTHANILIDE | N° CAS: 135-62-6<br>N° CE: 205-206-6 | < 0.1 | Skin Sens. 1A, H317<br>Aquatic Chronic 2, H411            |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins général                    | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Premiers soins après inhalation           | : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.                                                                                   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.                           |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.                                                    |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche à l'eau. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.                                         |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                  |                                                                             |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes/effets | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------|

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |                                                    |
|------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.           |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                   |                            |
|-------------------|----------------------------|
| Danger d'incendie | : Aucun risque d'incendie. |
|-------------------|----------------------------|

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|                                         |                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.                                                                                                                      |

# LEFRANC & BOURGEOIS FINE OIL COLOURS P2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la rubrique 1.2.1.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires : Aucune limite d'exposition n'existe pour ce produit

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# LEFRANC & BOURGEOIS FINE OIL COLOURS P2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Eviter le contact avec les yeux

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection des mains:

Eviter le contact avec la peau

##### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

###### Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

###### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation convenable.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                |                         |
|------------------------------------------------|-------------------------|
| État physique                                  | : Liquide               |
| Couleur                                        | : Couleurs variées.     |
| Apparence                                      | : Pâte.                 |
| Odeur                                          | : Pas disponible        |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible        |
| Point de fusion                                | : Pas disponible        |
| Point de congélation                           | : Pas disponible        |
| Point d'ébullition                             | : > 300 °C              |
| Inflammabilité                                 | : Ininflammable.        |
| Limites d'explosivité                          | : Pas disponible        |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Pas disponible        |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Pas disponible        |
| Point d'éclair                                 | : > 230 °C (Closed cup) |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible        |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible        |
| pH                                             | : Pas disponible        |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible        |
| Solubilité                                     | : Pas disponible        |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible        |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible        |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible        |
| Masse volumique                                | : Pas disponible        |
| Densité relative                               | : 1 – 2.7 20°C          |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Pas disponible        |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable        |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# LEFRANC & BOURGEOIS FINE OIL COLOURS P2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                                                                              |                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë (orale)                                                       | : Non classé                                                                              |
| Toxicité aiguë (cutanée)                                                     | : Non classé                                                                              |
| Toxicité aiguë (Inhalation)                                                  | : Non classé                                                                              |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                         | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité                                                              | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction                                                | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Danger par aspiration                                                        | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

# LEFRANC & BOURGEOIS FINE OIL COLOURS P2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### LEFRANC & BOURGEOIS FINE OIL COLOURS P2

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### LEFRANC & BOURGEOIS FINE OIL COLOURS P2

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN

| ADR                                                       | IMDG           | IATA           | ADN            |
|-----------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |

# LEFRANC & BOURGEOIS FINE OIL COLOURS P2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

# LEFRANC & BOURGEOIS FINE OIL COLOURS P2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

| Texte intégral des phrases H et EUH: |                                                                                     |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Aquatic Chronic 2                    | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2                  |
| EUH208                               | Contient 3-HYDROXY-2'-METHOXY-NAPHTHANILIDE. Peut produire une réaction allergique. |
| H317                                 | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                |
| H411                                 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |
| Skin Sens. 1A                        | Sensibilisation cutanée, catégorie 1A                                               |

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR - France

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.